



Tradition landaise, novembre 2022

la lettre

de votre sénateur

Décembre
2022



EK.
Éric Kerrouche

SÉNATEUR
DES LANDES



Résultats du
questionnaire
ZAN à l'intérieur



Édito

Plus le temps passe, plus l'évidence s'impose : nos concitoyens, tout autant que nos collectivités locales, sont touchés par la crise actuelle. Dans les Landes, après un été difficile marqué par une sécheresse et des incendies qui nous ont démontré (à nouveau) combien nous avons changé d'époque, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. L'inflation énergétique vient amputer les budgets des collectivités et remettre en cause leurs capacités de financement et d'investissement. Cette fin d'année laisse penser que 2023 sera tout aussi difficile sinon plus.

C'est ce qui explique notre combat acharné au moment de la discussion de la loi de finances, afin que le budget de l'État tienne compte des difficultés traversées par nos collectivités. Le maintien du service public et des investissements nécessaires aux transitions est un impératif pour nos compatriotes, singulièrement dans un département comme le nôtre.

Combat également pour défendre les possibilités de développement de notre département. Si les objectifs du Zéro Artificialisation Nette issu de la loi « Climat et résilience » ne sont pas contestables et ne sont d'ailleurs pas contestés par les élus landais, les réponses au questionnaire qui leur a été proposé montrent bien les craintes que celui-ci suscite dans notre département. Il n'est pas possible que le développement de nos communes, notamment dans la ruralité, soit mis sous cloche. Le Sénat a déposé une proposition de loi transpartisane qui, d'une part, corrige les effets pervers les plus importants et d'autre part, desserre les contraintes temporelles issues de la loi « Climat et résilience ».

Plus que jamais, dans ce contexte de turbulences, je suis, comme Monique Lubin, à vos côtés pour défendre le terroir landais.

C'est d'autant plus vrai que d'autres lignes de fractures se dessinent avec l'attaque en règle contre nos cultures locales. Je continue à penser que les modes de vie sont divers et qu'il ne saurait être question de participer d'une uniformisation des différences territoriales, alors que celles-ci sont une de nos richesses.

L'année 2023 sera marquée par de nouveaux combats, comme celui de la réforme des retraites. D'ici là, je tenais à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

*Bien sincèrement
Eric Kerrouche*

Directeur de la publication : Éric Kerrouche

Conception et rédaction : en interne

Impression : DH COM (Saint-Vincent-de-Paul)

Crédits photos : équipe sénateur, Mathieu Delmestre

N°décembre 2022 - Tirage : 1 600 exemplaires

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier recyclé, certifié écolabel européen par une imprimerie « Imprim'vert » certifiée PEFC.

MES FONCTIONS

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Mer et littoral

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Président de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population

MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Depuis le début de mon mandat

579

INTERVENTIONS EN SÉANCE

274

INTERVENTIONS EN COMMISSIONS

4704

AMENDEMENTS

76

PROPOSITIONS DE LOI

Rapport d'information « À la recherche de l'État dans les territoires »

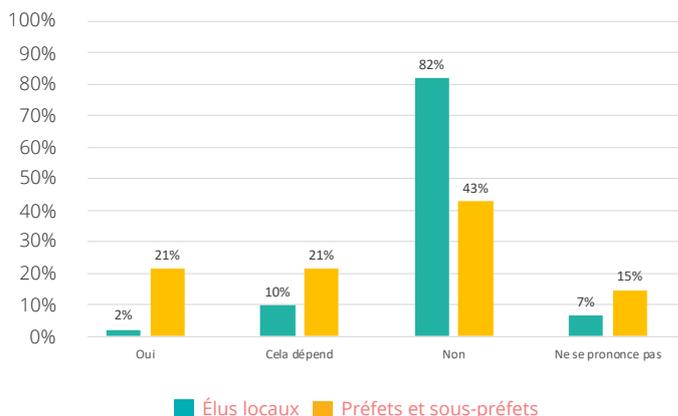
La délégation aux collectivités territoriales a adopté le rapport d'information « À la recherche de l'État dans les territoires », dont je suis l'auteur avec Agnès Canayer, sénatrice de Seine-Maritime.

Notre rapport dresse un bilan critique du mouvement continu de réforme des services préfectoraux et déconcentrés de l'État depuis une quinzaine d'années (révision générale des politiques publiques - RGPP -, modernisation de l'action publique - MAP -, « Action publique 2022 »). Plus de quatre élus locaux interrogés sur cinq estiment ne pas avoir été suffisamment associés à ces différentes réformes. Aucune évaluation rigoureuse et exhaustive de la réforme précédente n'a déterminé la réforme suivante.

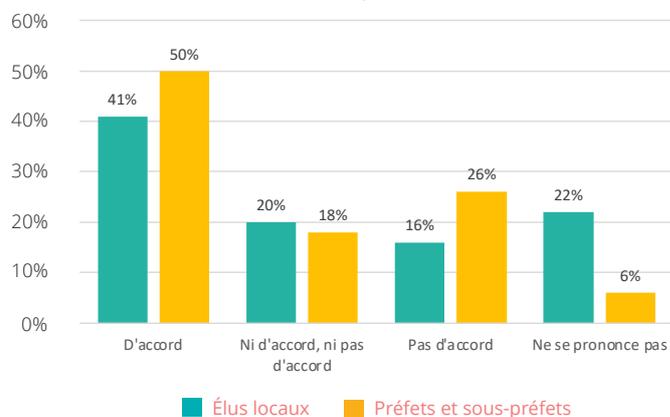
Si l'affichage de chaque réforme a l'ambition d'améliorer le fonctionnement de ces services, la réalité constatée est celle d'une baisse des moyens de l'État dans les territoires. Ainsi, en 2011 les effectifs physiques des directions départementales interministérielles (DDI) s'élevaient à 39 796 agents, mais ces directions ne comptaient plus que 25 474 agents en 2020 (soit une chute de 36%). Au total, près d'un maire sur deux de commune de moins de 1 000 habitants estime que l'offre de services publics sur son territoire est défaillante.

Toutefois, l'État n'a pas aujourd'hui besoin d'un énième « big bang » administratif, mais d'aménagements ciblés et substantiels pour mieux répondre au besoin d'efficacité des collectivités territoriales et aux attentes des élus locaux. Quatre axes de progrès sont identifiés : ancrer le préfet au cœur de l'État territorial (en le rattachant directement au Premier ministre, notamment), instaurer une relation de confiance avec les élus locaux (qui pourraient, par exemple, évaluer régulièrement leur préfet), garantir les moyens de l'État dans les territoires (en particulier, en adaptant la répartition des effectifs en fonction des réalités territoriales) et assurer un maillage territorial renouvelé, en maintenant les sous-préfectures et en faisant évoluer la carte des arrondissements pour tenir compte des transformations récentes de périmètres (notamment des intercommunalités).

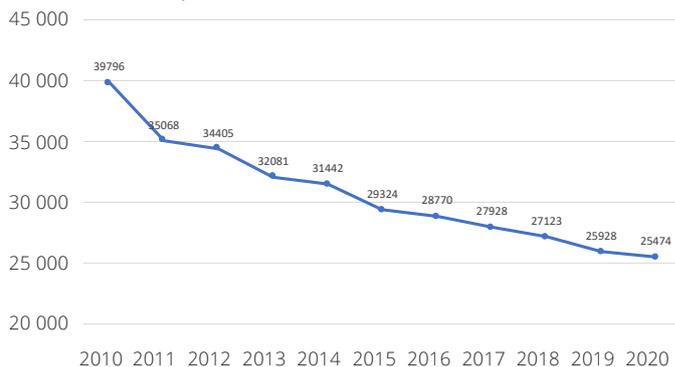
Sentiment d'association aux réformes des services déconcentrés de l'État



La réforme de l'organisation territoriale de l'État est-elle pertinente ?



Effectifs des directions départementales interministérielles



Budget 2023 : les collectivités locales, variables d'ajustement budgétaire du Gouvernement



Ce premier budget du quinquennat traduit la volonté du Gouvernement de concentrer les baisses d'impôts sur les entreprises et les plus aisés des Français. Alors que des politiques volontaristes en matière de services publics et de transition écologique doivent être impulsées, ce choix contraint l'État à faire des économies drastiques et impose aux collectivités locales une cure d'austérité à laquelle nous nous sommes opposés.

Le Gouvernement souhaitait ainsi mettre en œuvre une nouvelle génération de « Contrat de Cahors » déjà rejetée par les deux chambres parlementaires dans un précédent projet de loi. Il proposait un encadrement des dépenses fixé à 0,5% d'augmentation, en deçà de l'inflation. Soit, une baisse de leurs dépenses de 2%. Nous avons pu supprimer cette disposition au Sénat.

Après la taxe d'habitation, le Gouvernement a également décidé de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), impôt dont bénéficient les collectivités à hauteur de 8 milliards d'euros. Son remplacement par une fraction de TVA est injuste et coupe le lien entre territoires et entreprises. Contre le Gouvernement et les élus de la majorité sénatoriale, les sénatrices et sénateurs socialistes ont eu gain de cause pour empêcher cette suppression, malheureusement réintroduite dans la navette parlementaire.

Si mon amendement pour une indexation pérenne de la dotation globale de fonctionnement a été rejeté en séance, nous avons tout de même pu obtenir une indexation pour l'année 2023. Malheureusement, cette disposition a été supprimée du texte soumis au 49.3. Nous regrettons par ailleurs que le filet de

sécurité énergétique n'aille pas aussi loin que celui simplifié et adopté par le Sénat.

Parce que les tensions immobilières sont chaque année toujours plus fortes, nous avons également proposé une décorrélation des taux de contribution foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour donner davantage de marges de manœuvre aux collectivités. Malgré un certain nombre de soutiens, la majorité sénatoriale a rejeté cette proposition, avec l'avis favorable du Gouvernement.

Dans le même ordre d'idée, j'ai également plaidé, en vain, pour intégrer les communes touristiques et stations classées aux zones dites tendues et leur permettre de mettre en place des dispositifs fiscaux incitatifs. Cette intégration aurait pu permettre d'apporter une solution à la tension immobilière liée à la forte proportion de résidences secondaires dans ces communes.

Face à une hausse inédite de leurs coûts de fonctionnement, le Gouvernement continue de considérer les collectivités locales comme une variable d'ajustement des comptes publics. La hausse de leurs dépenses ne sera pas compensée par une progression de leurs recettes en 2023. Il pourrait en résulter une chute historique de l'investissement public avec des conséquences sur le tissu économique local et la cohésion sociale.

L'ensemble de nos débats budgétaires sur les collectivités locales ne fait que traduire la nécessité de créer une loi de financement propre aux collectivités locales permettant de leur donner de la visibilité. J'ai déposé une proposition de loi constitutionnelle en ce sens.

Les sondages : défi ou opportunité pour la démocratie ?

Les récents scrutins électoraux et singulièrement celui de l'élection présidentielle de 2022, ont mis en exergue l'importance prise par les sondages pré-électoraux et enquêtes d'opinion dans le débat public, ces vingt dernières années. S'ils ont pour fonction initiale de donner une photographie de l'opinion à un moment donné, leur rôle va désormais bien au-delà.

Depuis la loi du 19 juillet 1977 et ses ajustements successifs, de nouvelles méthodes d'enquêtes sont apparues, telles que l'auto-administration en ligne des sondages, la rétribution des répondants ou encore, la réalisation d'enquêtes échappant à la définition de « sondages ».

Assurance-chômage : une loi de régression sociale

Aucun élément objectif ne justifiait les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, marquées par le libéralisme et tournant le dos à la démocratie sociale. Le groupe des sénatrices et sénateurs socialistes, représenté par Monique Lubin, s'y est fermement opposé.

La loi proroge la réforme de l'assurance-chômage de 2019. Depuis son entrée en vigueur en 2021, l'indemnité a baissé d'environ 150 euros par mois pour plus d'un million de personnes. Elle laisse par ailleurs toute latitude au Gouvernement pour fixer les règles de l'assurance-chômage sans les partenaires sociaux.

Le régime assurantiel qui lie le droit au chômage au travail effectué est peu à peu remis en cause. De nouvelles contraintes portent sur le calcul de l'indemnité : prise en compte des périodes travaillées et non travaillées ; modulation en fonction de la situation du marché du travail, sans préciser les critères et sans distinction territoriale ; suppression après trois refus de CDI (sans prise en compte de la question des mobilités) etc.

Les études montrent que ce texte est à la fois injuste et inefficace et ne s'attaque pas aux vrais freins à l'emploi : niveau de rémunération, qualité de l'emploi, déplacement domicile-travail, gardes d'enfants pour les mères isolées, différences entre régions...

J'ai donc souhaité mener une réflexion sur le sujet. Après différents entretiens avec des professionnels et experts du secteur, un premier point d'étape a été organisé sous la forme d'un colloque au mois d'octobre 2022, au palais du Luxembourg.

Nos échanges ont permis d'éclairer le débat sur un secteur qui joue un rôle particulier au sein du système démocratique : qualité de la donnée, mesure de l'abstention, représentativité de l'échantillon, utilisation par les médias, renforcement de la régulation, transparence... Autant de sujets qui pourront alimenter mes futurs travaux législatifs.

Taxation des super-profits : une question de justice sociale et de transition écologique

D'après la loi de programmation des finances publiques, à l'issue de ses deux quinquennats en 2027, Emmanuel Macron, avec sa politique constante de baisse des impôts et des cotisations sociales, aura organisé une perte de près de... 400 milliards d'euros de recettes fiscales pour l'État.

Alors que les profits des grandes entreprises explosent et que les Français auraient besoin du soutien de l'État-providence, le Gouvernement se prive de moyens d'agir pour la justice sociale et la transition écologique, en poursuivant son désarmement fiscal.

Les parlementaires socialistes et leurs partenaires de gauche plaident pour une taxation des super-profits et super-dividendes (174 milliards pour les entreprises du CAC 40 en 2022). Après le référendum d'initiative partagée qui a malheureusement été jugé inconstitutionnel, des amendements ont été déposés au projet de loi de finances : le Gouvernement s'est obstiné dans son refus.

Une pétition a été déposée sur la plateforme e-petition du Sénat par les membres de l'Alliance Écologique et Sociale. Pour signer, c'est ici : <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-1270>

LES ÉLUS LOCAUX LANDAIS ET L'OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

La loi « Climat et résilience », promulguée en 2021, fixe un objectif de réduction de 50% de l'artificialisation d'ici 2031 et l'atteinte d'une artificialisation nette de 0% d'ici 2050, le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

Si des possibilités de territorialisation pour une application différenciée ont été prévues par le Sénat, des aspects centraux du dispositif ont été renvoyés à des décrets d'application qui n'offrent aujourd'hui pas de satisfaction, malgré les alertes des élus locaux, du Sénat et en dépit du double avis négatif du Conseil national d'évaluation des normes.

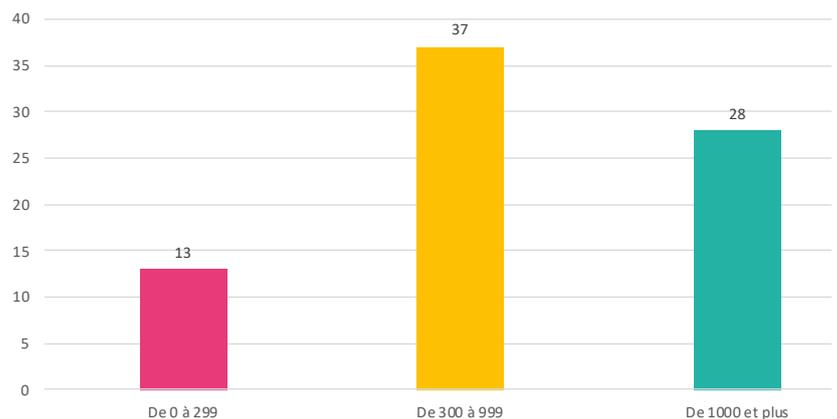
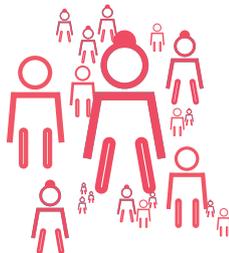
Face à la forte inquiétude des territoires ruraux sur les marges de constructibilité et en l'absence d'accompagnement des collectivités, notamment financier et fiscal, le Sénat a mis en place une mission de contrôle relative à la mise en place du ZAN.

Membre de cette mission, j'ai souhaité, avec Monique Lubin, consulter les élus locaux landais.

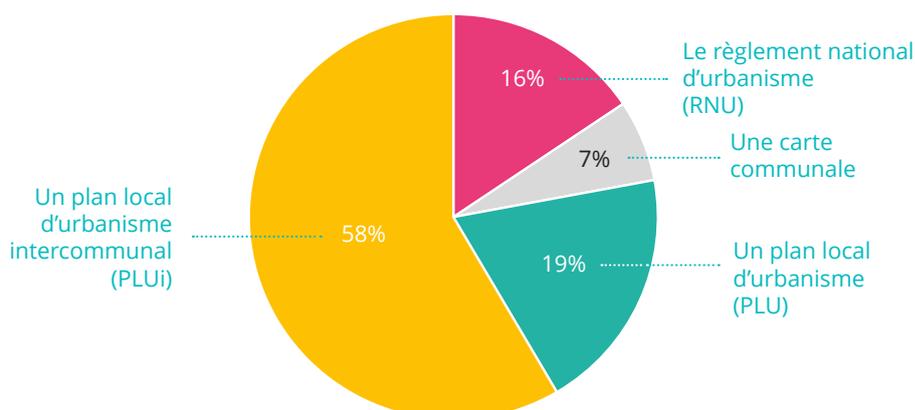
Résultat du questionnaire aux élus landais

Nombre de répondants
78

1 Répartition des répondants par strate de communes



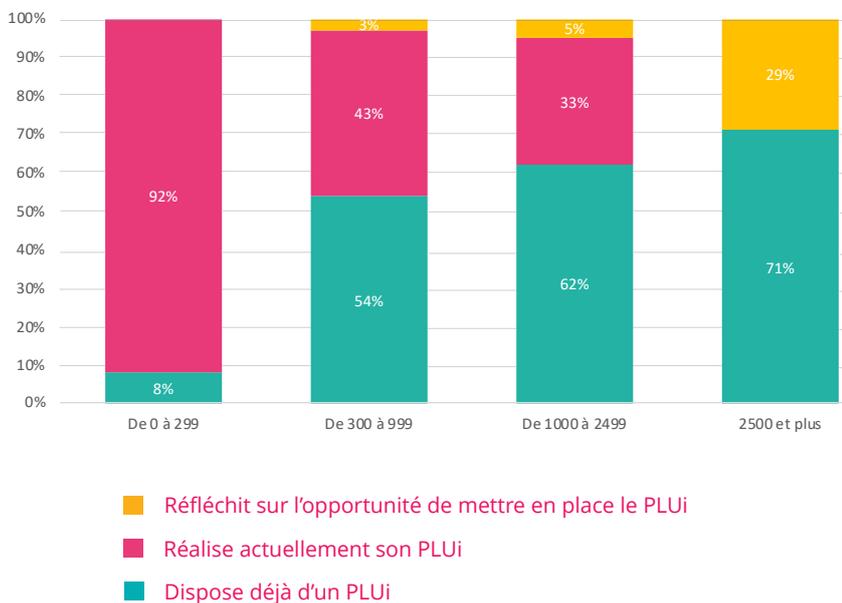
2 Actuellement, l'urbanisme de votre commune est couvert par :



58%
des communes des répondants sont concernées par un PLUi.

3

Statut du PLUi au sein de l'intercommunalité par strate de communes



Plus la strate démographique est importante, plus les communes sont concernées par un PLUi. Par ailleurs, de nombreuses autres communes sont actuellement concernées par la réalisation d'un PLUi.

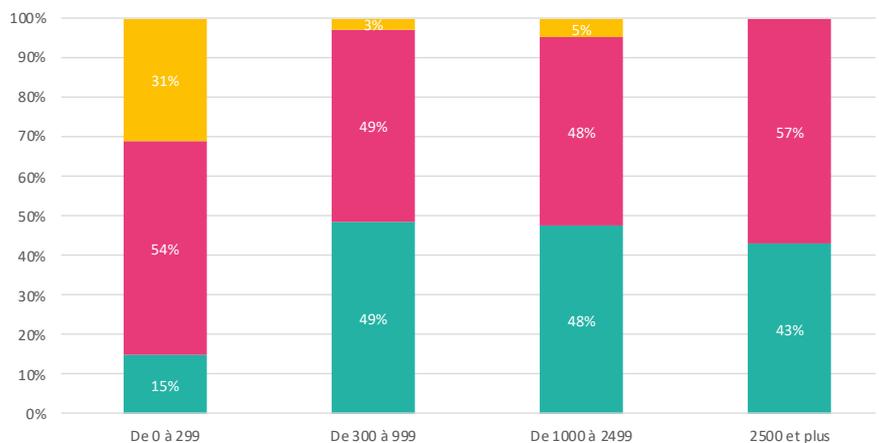
4

Parmi les communes répondantes, en moyenne près de **40** permis de construire pour de l'habitat et **4** pour des activités économiques ont été délivrés par an et par commune ces 5 dernières années.

5

Votre commune possède-t-elle des réserves foncières ?

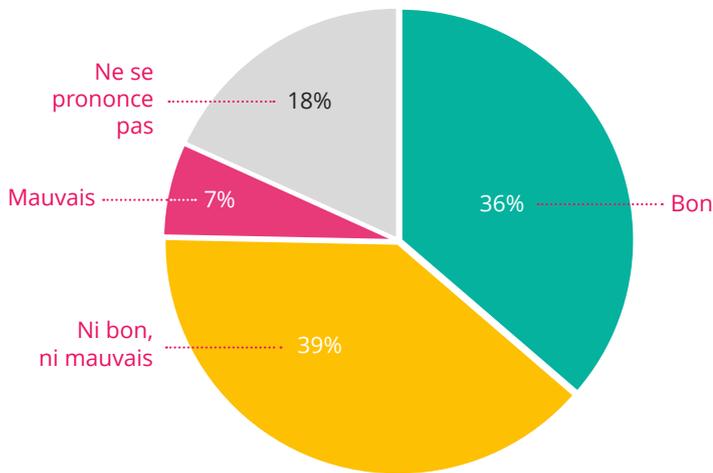
- Oui
- Non
- Ne se prononce pas



Les communes de moins de **300** habitants sont celles qui disposent le moins de réserves foncières. Pour toutes les autres, seule une commune sur deux dispose de réserves foncières. On constate par ailleurs que dans **40%** des cas ces réserves seront impactées par le ZAN.

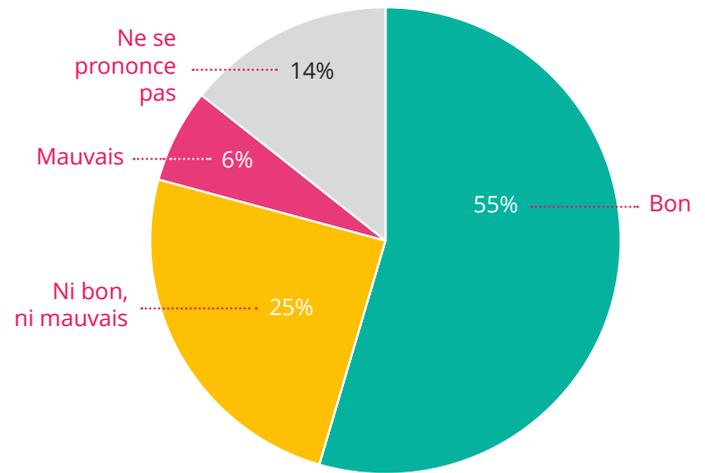
6

Comment qualifieriez-vous le niveau d'ingénierie en matière d'urbanisme de votre commune :



7

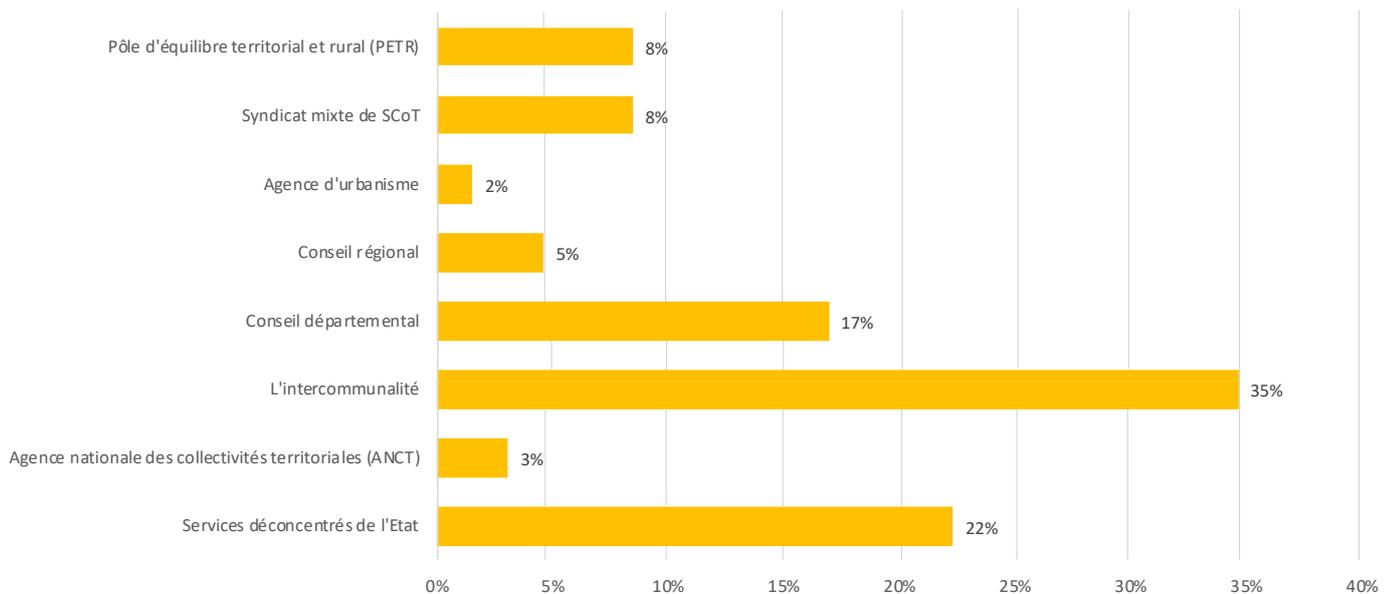
Comment qualifieriez-vous le niveau d'ingénierie de l'intercommunalité à laquelle appartient votre commune ?



Un peu plus d'1/3 des répondants (**36%**) estiment que le niveau d'ingénierie de leur commune est bon, ce taux montant à un peu plus de **1 sur 2 (55%)**, s'agissant de leur intercommunalité.

8

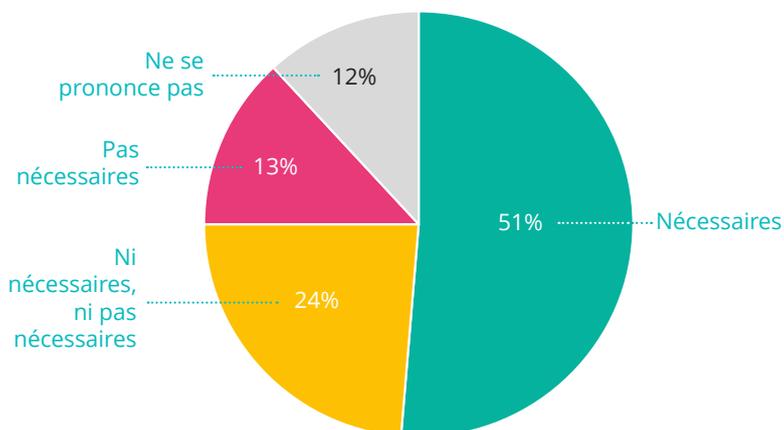
Selon vous, les moyens en ingénierie territoriale doivent être en priorité fournis par :



75% des répondants estiment que leur commune ne dispose pas des moyens techniques et humains pour mettre en œuvre les dispositions de la loi « Climat et résilience ». Les élus landais attendent donc majoritairement des moyens en ingénierie territoriale qui soient fournis avant tout par leur intercommunalité (**59%**), puis par les services déconcentrés de l'État (**38%**) et enfin par le Conseil départemental (**29%**).

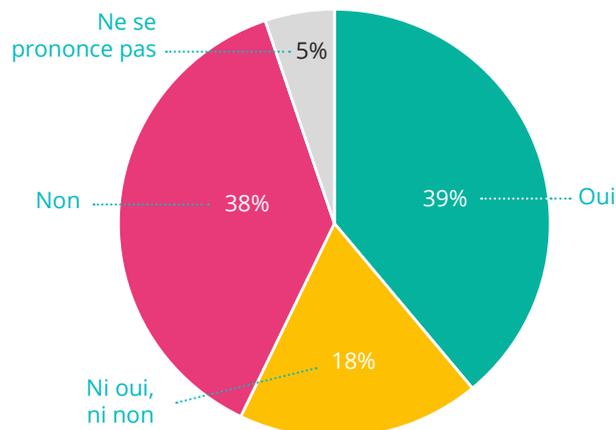
9

Degré de nécessité des objectifs du ZAN :



10

Avez-vous été assez informé des obligations de la loi « Climat et résilience » ?



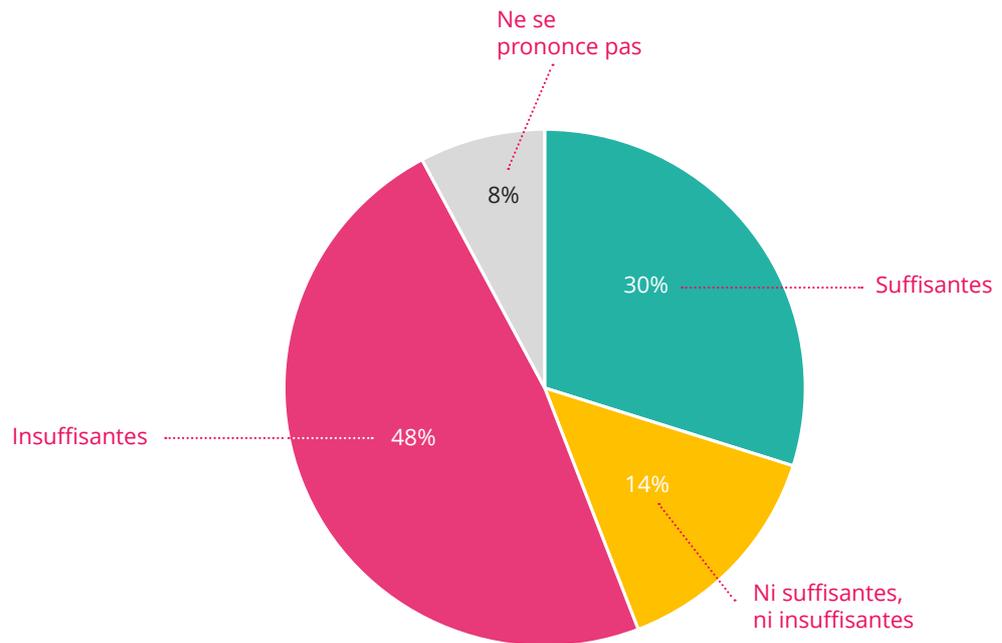
La majorité des répondants landais (**51%**) estiment nécessaire la loi « Climat et résilience » et le ZAN et peu d'entre eux (**12%**) les remettent en cause. En revanche, d'une part les dispositions de la loi sont assez mal connues (un peu plus d'1/3 des élus en ont une mauvaise connaissance contre **17%** qui disent en avoir une bonne), et, d'autre part, la connaissance des obligations qui résultent du texte est très partagée (39 % déclarant les maîtriser contre **38%** qui ont un avis contraire).

11

Selon les élus landais, l'acceptation par les citoyens de la lutte contre l'artificialisation des sols est jugée mauvaise pour **38%** d'entre-eux (bonne pour **13%**). De la même façon, ils jugent que l'acceptation des acteurs économiques est mauvaise à **45%** (bonne pour **7%**).

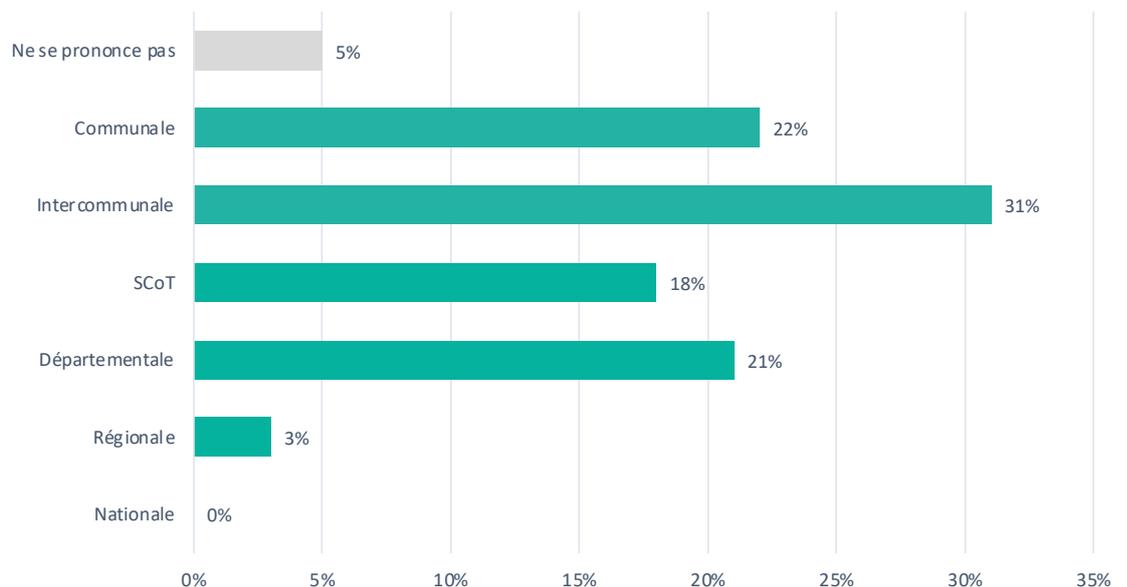
12

Selon vous, les possibilités d'une application différenciée de la loi selon les territoires vous semblent :



13

Meilleure échelle de prise en compte du ZAN (hors grands projets)

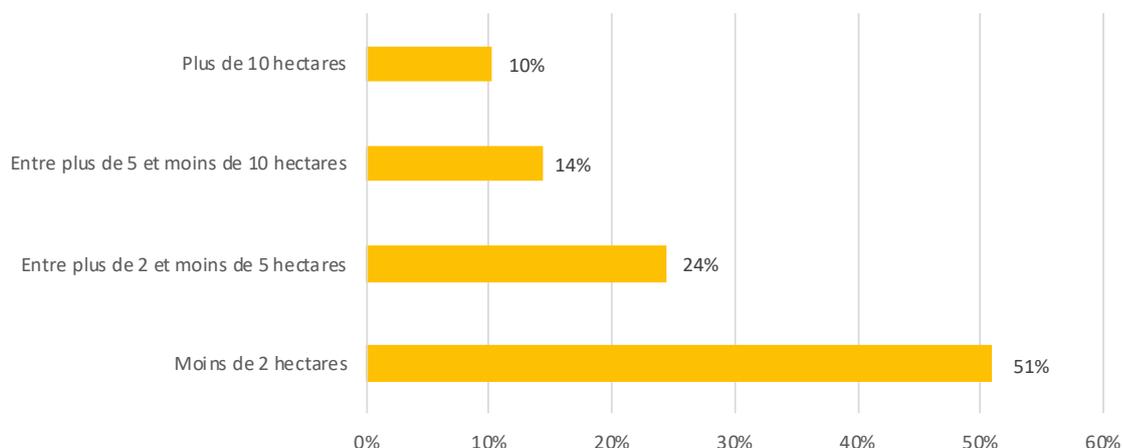


Les répondants landais estiment majoritairement que les possibilités d'une application différenciée du texte sont insuffisantes. Ils indiquent également que la meilleure échelle de prise en compte du ZAN se situe au niveau des deux composantes du bloc communal. Par ailleurs, un peu plus de **3** élus landais sur **4 (77%)** ayant répondu au questionnaire jugent que l'objectif du ZAN doit être différent en fonction du niveau de densité de population de la commune.

Au final l'échéance de 2031 en vue de diminuer de **50%** le niveau d'artificialisation n'est pas soutenable pour la moitié des répondants.

14

De quelle surface (en hectares) votre commune devra-t-elle réduire son artificialisation nouvelle sur la période des dix ans à venir, pour respecter l'objectif de 50% de réduction ?



D'ici **10** ans, près de la moitié des communes devra réduire de 2 à 10 ha la nouvelle artificialisation pour atteindre l'objectif du ZAN.

15

Pour **3** élus landais sur **4**, la loi « Climat et résilience » risque de générer des conflits au sein de leur intercommunalité, ce qui peut expliquer que **8** répondants sur **10** souhaitent une mutualisation des projets significatifs au sein du territoire intercommunal.

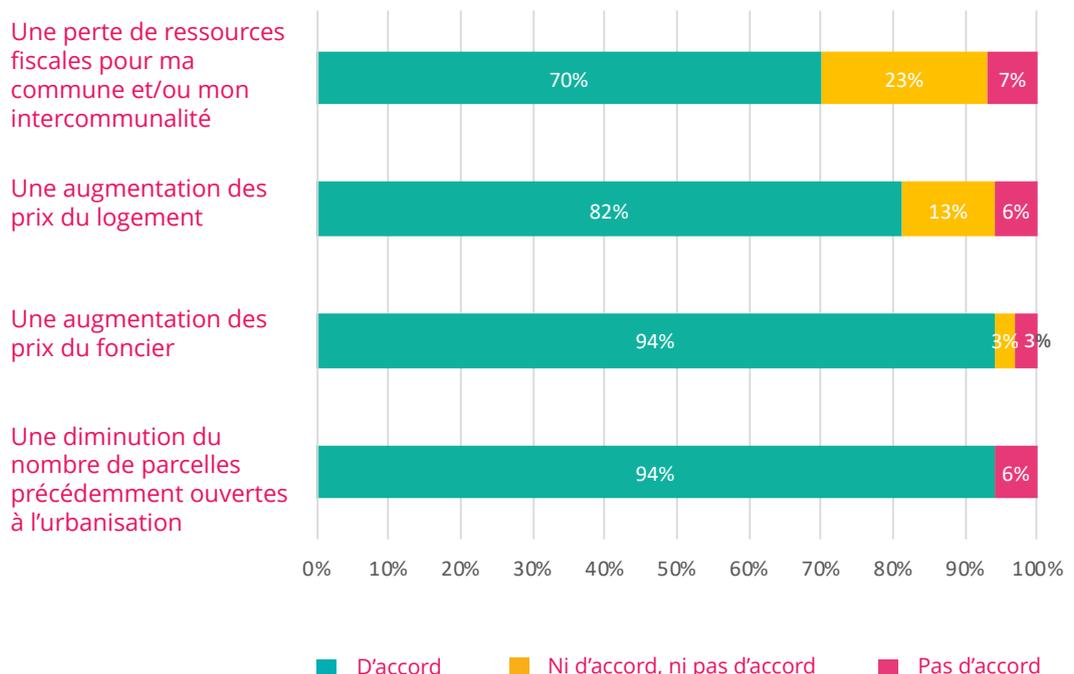
16

Un peu plus de la moitié des élus - **52%** - ne connaissent pas la conférence des SCot.* La proportion est identique s'agissant de la connaissance du dialogue sur le ZAN au niveau de cette conférence (**53%**).

* La loi « Climat et résilience » d'août 2021 a prévu que les régions devront fixer les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur Sradet. Le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : les conférences des SCot.

17

Selon vous, l'objectif du ZAN aura les conséquences suivantes :



18

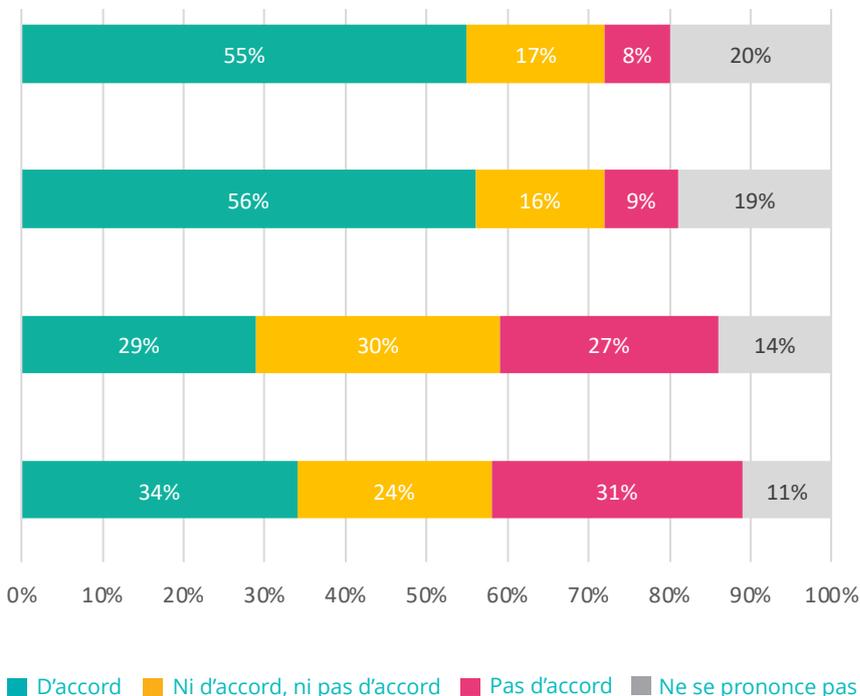
Quelles compensations financières possibles à l'objectif du ZAN ?

Création d'un fonds pour les projets poursuivant l'objectif de sobriété foncière

Renforcement des moyens des établissements publics fonciers d'État et locaux pour une maîtrise publique du foncier face aux initiatives privées accaparant du foncier

Une révision des valeurs locatives pourrait compenser la restriction des espaces à urbaniser

Les possibilités de densification vont compenser la restriction des espaces à urbaniser



17 -18

Les élus qui ont répondu au questionnaire soulignent très fortement les effets négatifs du ZAN. **80%** pensent qu'il aura un effet sur l'augmentation des prix du logement, **92%** qu'il en aura également sur les prix du foncier et **88%** qu'il aura pour conséquence une diminution du nombre de parcelles ouvertes à l'urbanisation.

S'agissant de l'aspect financier, 58 % des élus landais pensent que le ZAN va se traduire par des ressources en moins. Ils sont dubitatifs sur le fait que les possibilités de densification compensent la restriction des espaces à urbaniser (seuls **34%** pensent que ce sera le cas) comme ils le sont sur le fait qu'une révision des valeurs locatives pourrait compenser la restriction des espaces à urbaniser (**29%** d'accord).

En revanche, la création de fonds ou le renforcement des établissements publics fonciers peuvent apparaître comme des solutions.

Feux de forêt, hommage aux pompiers landais

Le vendredi 28 octobre, se déroulait à Mano une cérémonie de remerciements aux pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs et techniques, après une saison de feux de forêt exceptionnelle.

Ce village du nord-ouest landais, fortement touché par un incendie qui a ravagé 306 hectares de forêt le 31 juillet et évacué deux fois durant l'été, avait été choisi pour cet événement retransmis en direct dans toutes les casernes du département.

Aux côtés de la préfète des Landes, Françoise Tahéri, de la maire de Mano, Joëlle Boulanger-Banet, du président du Conseil départemental, Xavier Fortinon, du président du Conseil d'administration du SDIS 40, Marcel Pruet et du directeur départemental du SDIS 40, le colonel Éric Duverger, nous avons rendu un hommage solennel à tous les soldats du feu, volontaires et professionnels qui ont maîtrisé les incendies hors normes de cet été. Cet hommage visait également, de manière plus large, toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pendant cette difficile période.

Dans le public étaient rassemblés des membres des Centres d'incendies et de secours, de la Gendarmerie, de la Protection Civile, de la Croix Rouge, ainsi que de nombreux élus et habitants des Landes présents pour l'occasion.

Une nouvelle fois, je tiens à saluer nos soldats du feu et à souligner le mouvement de solidarité et d'aide qui s'est construit autour d'eux.

Soutien aux cultures régionales



Les cultures locales sont de plus en plus attaquées par des associations ou des élus et de multiples alertes remettent en cause ce qui compose notre identité locale. Déjà en juillet 2021, 35 élus avaient appelé à la fin de la corrida. Pourtant, il n'est pas possible de raisonner comme si la France était homogène, comme si elle n'était pas une mosaïque d'histoires locales.

J'entends que la corrida puisse choquer certains. Pour autant, il n'est pas possible d'imposer un mode de vie unique en postulant que celui dont on se revendique serait supérieur à d'autres. C'est l'idée que promouvait implicitement la proposition de loi visant à interdire la corrida. Ce texte radicalisait les positions et privilégiait l'affrontement, balayant ce qui, selon moi, est le plus important dans une société : faire l'effort de se comprendre plutôt que de se combattre.

Il n'y a pas une façon de vivre à Paris qui doit s'imposer partout.

J'étais donc, le 19 novembre, parmi le millier de manifestants, élus et citoyens, avec lesquels nous avons déposé une motion commune en défense de la liberté culturelle à la sous-préfecture de Dax. Je me réjouis qu'au final cette proposition ait été retirée de la discussion à l'Assemblée nationale.

DIALOGUER AVEC LES ÉLUS

Rencontres avec les élus locaux

Avec ma collègue Monique Lubin, nous poursuivons les rencontres avec les élus locaux dans les EPCI, comme nous nous y étions engagés au moment de notre élection.

Nous sommes allés à Morcenx pour une réunion riche en échanges qui ont notamment porté sur les lois « Climat et résilience » et « 3DS » promulguées en 2021. Les diverses problématiques auxquelles les élus des territoires sont confrontés dans l'exercice de leur mandat ont également nourri nos discussions qui se sont prolongées au cours d'un moment convivial.



QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

1^{er}
oct.
2022

HEUGAS

Hommage
remise d'une médaille à
Alain Nicol

30
sept.
2022

CASTETS

Anniversaire
20 ans de
Côte Landes Nature

24
sept.
2022

NARROSSE

YOU-F Festival

17
sept.
2022

MOLIETS-ET-MAÂ

Inauguration
du pôle animation

10
sept.
2022

TOSSE

Inauguration
de la Maison de la nature

3
sept.
2022

ST VINCENT-DE-TYROSSE

Journée départementale
de l'élevage

3
juil.
2022

AURICE

Inauguration
de l'extension de la
salle polyvalente

24
juin.
2022

ST MICHEL-ESCALUS

Inauguration
de la Halle de partage
La Marensine

ZOOM SUR LES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Depuis mon élection en octobre 2017, j'ai à cœur d'échanger régulièrement avec les élus de notre département.

Les dernières rencontres

- Michel Bareyt, Maire de Cère
- Alain Bergeras, Maire de Saugnac-et-Cambran
- Nadine Bougue, Maire de Le Frêche
- Christine Branco, Maire de Montégut
- Jean-Pierre Brethous, Maire de St-Maurice-sur-
- Ghislaine Buclon, Maire de St-Cricq-Villeneuve
- Richard Cabanac, Maire de Commensacq
- Didier Castets, Maire de Cazalis
- Hikmat Chahine, Maire de Tercis-les-Bains
- Virginie Clavé, Maire de Retjons
- Patrick Dauga, Maire de Le Vignau
- Jean-Louis Dejean, Maire de Hontanx
- M. Dominique Duhieu, Maire d'Azur
- Jacques Durand, Maire de Villenave
- Séverine Hinx, Maire de Bas-Mauco
- Bernard Labadie, Maire d'Eyres-Moncube
- Émilie Labeyrie, Maire de Campet-et-Lamolère
- Michel Lafenetre, Maire de Pécorade
- Philippe Laffitte, Maire de Ceyreluy
- Christophe Larrose, Maire de Larrivière-St-Savi
- Laure Lesgoirres, Maire de St-Yaguen
- Claire Luciano, Maire de Taller
- Marie-Françoise Nadau, Maire de Parentis-en-E
- Raymonde Piedanna, Maire de Solférino
- Philippe Pineau, Maire de Fargues
- Eliane Pujos, Maire de St-Paul-en-Born
- Frédéric Pradère, Maire d'Onesse-Laharie
- Jean-Pierre Remy, Maire d'Ygos-St-Saturnin
- Marylène Renaud, Maire de Bélis
- Dominique Toulouse, Maire de Brassempouy



EK.

Éric Kerrouche

.....

SÉNATEUR
DES LANDES



Infos pratiques

erickerrouche.fr

ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Visite de la Manufacture Castex
DAX (novembre 2022)

Échanges avec les représentants de l'association nationale
de police judiciaire
EN VISIOCONFÉRENCE (octobre 2022)

Échanges avec les représentants du collectif Stop THT 40
PERMANENCE (septembre 2022)

Visite et inauguration de la start-up Materrup
S^T-GEOURS-DE-MAREMNE (septembre - juillet 2022)

Rencontre avec le nouveau directeur territorial de GRDF
Pyrénées Atlantiques / Landes
PERMANENCE (juin 2022)

Échanges avec les représentants du projet tiers-lieu
« Nomades Landes »
PERMANENCE (avril 2022)

Rencontre avec le président de l'abeille landaise
avec Monique Lubin et Boris Vallaud
MONT-DE-MARSAN (avril 2022)

RETROUVEZ TOUTES LES
INFORMATIONS PRATIQUES
SUR MON SITE INTERNET

UN ESPACE DÉDIÉ AUX
ÉLUS LOCAUX :



Des courriers et documents



Des informations pour bénéficier
de l'assistance juridique du Sénat

En relation avec les services de l'État

POINT D'ACTUALITÉ AVEC LES ÉLUS

Point de situation bimensuel avec la préfète, les élus
et les services de l'État.

CELLULE ACTUALITÉ AVEC LES PARLEMENTAIRES

Point de situation bimensuel avec les cinq
parlementaires du département.

MON ÉQUIPE

DANS LES LANDES

Audrey Moreau / a.moreau@clb.senat.fr

Bruno Janot / b.janot@clb.senat.fr

AU SÉNAT

Éva Gaillat / e.gaillat@clb.senat.fr

ME CONTACTER

DANS LES LANDES

110 rue des Pêcheurs

40130 Capbreton

Tél. 05 58 35 23 40

contact@erickerrouche.fr

AU SÉNAT

Palais du Luxembourg

15 rue de Vaugirard

75291 Paris cedex 6

Tél. 01 42 34 37 13



— Éric Kerrouche / Jeanne Coutière, suppléante, Maire de Maillères —